



SYNDICAT NATIONAL CFTC
Finances Publiques



Section du Pas de Calais

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer.

C. A. P. Locale du 27 novembre 2009

Trésorerie Générale du Pas de Calais

Catégorie B

- ☛ **1°: création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais au 1^{er} novembre 2009**

Les agents de catégorie B de la trésorerie générale sont affectés à la D D Fi P du Pas de Calais.

- ☛ **2°: création du Service des Impôts des Particuliers de Lens-Nord au 1^{er} décembre 2009**

NOM	Prénom	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'effet
KUBIAK	Richard	T P Lens	S I P Lens-Nord	01/12/2009
WAWRZYNIAK	Raymond	T P Lens	S I P Lens-Nord	01/12/2009

Nous avons voté **CONTRE**. Nous respectons totalement le choix de nos collègues ; notre vote **CONTRE** est en cohérence avec notre vote **CONTRE** la création de la D D Fi P au cours du C T P L du 15 octobre 2009.

- ☛ **3°: création du Pôle de Recouvrement Spécialisé au 1/12/2009 (PRS)**

Le C T P L du 8 octobre 2009 a validé la création du Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) poste comptable de la DDFiP au 1^{er} décembre 2009. Nous rappelons que nous avons voté **CONTRE** la création de la D D Fi P dans notre département au cours du C T P L du 15 octobre 2009.

Le P R S sera composé de 4 agents pour la filière fiscale (2 A, 1 B, 1 C) et de 3 agents pour la filière gestion publique. Ces derniers ont vocation à rejoindre la structure en fonction du nombre de dossiers à traiter par le pôle selon la technique du flux et non celle du stock.

Pour ce qui concerne la filière gestion publique, la direction nous informe que l'équipe du P.R.S. sera constituée d'agents A, B et C issus de préférence des services en charge de l'animation du recouvrement contentieux.

Dans ce cadre, les agents de catégorie B de l'actuel Pôle de recouvrement contentieux ont été invités à se prononcer lors d'un entretien avec la direction. A l'issue de cette procédure, M.Christian DELVAL est affecté sur le P.R.S au 01/12/2009.

Nous avons **voté CONTRE** pour les mêmes raisons que celles que nous avons **CONTRE** la création de la D D Fi P dans notre département. Nous avons largement évoqué ces raisons dans notre compte rendu du CTPL du 15 octobre écoulé, dont l'ordre du jour était la création de la Direction Départementale des

Finances Publiques dans notre département. CFTC DGFIP 62 n'est pas opposée par principe à tout changement, bien au contraire. Nous sommes les représentants d'un syndicat constructif et responsable.

L'expérimentation des hôtels des Finances aurait dû être poursuivie de manière plus approfondie. La création des S I P est faite au pas de charge, sans se donner le recul nécessaire pour prendre les bonnes décisions, au bon endroit, et surtout au bon moment.

La fusion est menée avec trop de précipitation. Les agents ont déménagé du jour au lendemain. Ils n'ont plus aucune visibilité sur leur avenir. Nous n'avons eu aucune perspective concernant l'évolution des suppressions d'emplois. De plus, si la direction a provisoirement suspendu toute fermeture de postes comptables pendant la préparation de cette fusion, nous savons pertinemment bien qu'elle reprendra son chantier de fermetures des petits postes dès qu'elle en aura la possibilité. Et certainement, là aussi, au pas de charge.

Vos élu(e)s CFTC DGFIP 62

Philippe GAJAN
Titulaire
Trésorerie de Marquise

Catherine GAILLARD
Experte
S. I. P. de Calais

Gabriel GAILLARD
Titulaire
Recette des Finances

Catégorie C

☛ **1°: création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais au 1^{er} novembre 2009**

Les agents de catégorie C de la trésorerie générale sont affectés à la D D Fi P du Pas de Calais.

☛ **2°: création du Service des Impôts des Particuliers de Lens-Nord au 1^{er} décembre 2009**

NOM	Prénom	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'effet
DELAFORGE	Francis	T P Lens	S I P Lens-Nord	01/12/2009
LOBRY	Fabienne	T P Lens	S I P Lens-Nord	01/12/2009
MONCHY	Thierry	T P Lens	S I P Lens-Nord	01/12/2009
ROUSSEAU	Annick	T P Lens	S I P Lens-Nord	01/12/2009
SADKOWSKI	Daniel	T P Lens	S I P Lens-Nord	01/12/2009

Nous avons voté CONTRE. Nous respectons totalement le choix de nos collègues ; notre vote CONTRE est en cohérence avec notre vote CONTRE la création de la D D Fi P au cours du C T P L du 15 octobre 2009.

☛ **3°: création du Pôle de Recouvrement Spécialisé au 1/12/2009 (PRS)**

Les agents de catégorie C de l'actuel Pôle de recouvrement contentieux ont été invités à se prononcer lors d'un entretien avec la direction. M. Sylvain CARPENTIER sera affecté au P R S à compter du 01/03/2010.

Nous avons voté **POUR**.

Vos élues CFTC DGFIP 62

Marie-Christine NOYELLE
Titulaire
Trésorerie Générale

Martine HENNEQUIN
Titulaire
Trésorerie Générale

Annie LIANT
Experte
Trésorerie d'Arras



Le syndicat CFTC Finances Publiques

vous informe

vous accompagne

vous défend

